



Compte-rendu du CSASD de repli du 06 février 2026

Administration : M. Audy (DESDEN), M. VAULEON (secrétaire général), M. TROCHERIE, Mme BELLANGER, Mme RABBE

Délégation FO : Mme ALIGON Sandra, Mme. MALLARD Sophie, Mme LE BLOA Cécile

Représentants du personnel : CGT (2), FSU (2), UNSA (2)

Le CSA- SD examine la répartition des moyens dans le second degré.

Rappel : lors d'un CSASD de repli il n'y a pas de vote. Néanmoins, nous avons obtenu des explications sur des situations préoccupantes.

Situation dans notre département : de nombreuses fermetures et des classes surchargées

En Mayenne, la baisse démographique est avérée. L'administration s'appuie sur cette baisse pour supprimer 17 équivalents temps plein dans le second degré en Mayenne (15 en collège et 2 en lycée).

Encore une occasion ratée pour alléger les effectifs dans les classes et ainsi améliorer les conditions de travail des personnels déjà éprouvés par des classes surchargées.

De nombreuses fermetures de classe en collège et en lycée sont voulues par l'administration :

10 collèges perdraient 1 classe : Collèges des 7 Fontaines - Andouillé ; Collège J.L.Bernard -Bais ; Collège Volney - Craon ; Collège R. Vadepied - Evron ; Collège Le Grand Champ - Grez en Bouère ; Collège J. Rostand - Château-Gontier ; Collège J.Monod - Laval ; Collège M. Genevoix - Meslay du Maine ; Collège F. Lallart - Gorron ; Collège V. Hugo - Lassay les Châteaux

3 collèges perdraient 2 classes : Collège de Martonne - Laval ; Collège Jules Ferry - Mayenne ; Collège Sévigné - Mayenne

2 lycées perdraient 1 classe : Lycée V. Hugo - Château-Gontier ; Lycée Lavoisier - Mayenne

1 lycée perdrait 2 classes : Lycée D. Rousseau - Laval

La FNEC-FP-FO 53 dénonce cette politique comptable. Les économies exigées depuis des années nous privent des moyens nécessaires pour faire fonctionner les établissements de l'éducation nationale de manière satisfaisante.

Selon le DASEN, Monsieur Audy, la quasi- totalité des heures a été donnée. Il en reste une cinquantaine qui sera attribuée en juin 2026 lors de la phase d'ajustement. Le DASEN parle d'un taux d'encadrement global en collège de 23.96 élèves par classe.

Pour la FNEC-FP-FO, ce taux moyen d'encadrement cache en réalité une moyenne qui englobe un grand nombre de classes surchargées. Par exemple, au Collège Léo Ferré d'Ambrières les Vallées, sont prévues 2 classes de 5èmes surchargées (59 élèves pour 2 divisions, donc 29.5 élèves / classe). Le DASEN évoque la possibilité par le chef d'établissement de prendre toutes les heures d'autonomie pour ouvrir une classe supplémentaire...

Un choix inacceptable rendant les conditions de travail très difficiles, sans oublier le nombre important d'élèves notifiés dans ces mêmes classes sans nombre suffisant d'AESH.

Le Dasen a d'ailleurs souligné qu'on ne parle plus de différenciation mais d'accessibilité !
Vers une suppression des AESH ?

Remarque : les ULIS sont décomptés à la fois dans leurs classes de référence et dans leurs classes ULIS.

Collèges :

Concernant le dispositif **Collèges en progrès**, un ETP (Equivalent Temps Plein) va être attribué au Collège Gerbault à la suite de groupes de travail pour élaborer un projet et de l'intervention de l'équipe académique ressource.

Comment sont comptabilisés "les collèges en progrès" ? L'administration utilise les indicateurs de valeur ajoutée des collèges, les IVAC, qui sont une batterie d'indicateurs visant à évaluer l'action propre de chaque collège pour faire réussir les élèves qu'il accueille, en terme de réussite au diplôme national du brevet (DNB) et d'accompagnement tout au long de sa scolarité au collège. Les collèges ayant un IVAC inférieur à 8 sont déclarés "collèges en progrès". Il a été décidé, pour ne pas stigmatiser, de choisir les collèges ayant un IVAC supérieur à 12 .

La FNEC 53 pense que "Collèges en Progrès" correspond ni plus ni moins à la mise en place de l'évaluation des établissements qu'on va tenir responsables de la réussite ou non de leurs élèves sans prendre en compte les effectifs par classe ou encore l'hétérogénéité.

Un contrat d'objectifs de 3 ans est prévu avec une évaluation qui remet en jeu les moyens attribués !

Au Collège Jacques Monod, une heure est attribuée pour la classe à horaires aménagés Maths-Science dans la continuité de la classe de 3ème.

Le collège De Martonne voit ses effectifs baisser car un grand nombre d'élèves allophones, qui étaient scolarisés en 2024-25 dans cet établissement, a déménagé. Pour les allophones non scolarisés antérieurement, un enseignant du 1er degré va intervenir afin de faire de l'alphabétisation.

Un nombre grandissant d'élèves allophones est accueilli sans avoir été scolarisés au préalable. Ce qui place les enseignants face à une double difficulté : la barrière de la langue et l'analphabétisme. Aucun AESH n'est prévu pour les accompagner. La plupart du temps, les enseignants reçoivent ces élèves sans qu'aucune information sur la situation des élèves ne leur soit communiquée. Ceci représente une pression supplémentaire pour les élèves accueillis et une charge de travail pour les personnels qui les accueillent alors que l'alphabétisation relève du 1er degré. Rappelons que le nombre de places en UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés) et le nombre d'enseignants en FLS sont toujours insuffisants.

Selon le DASEN, il y a un vrai problème de captation par le privé, entre le CM2 et la 6ème. Il est difficile de préserver les petits collèges en zone rurale qui pâtissent du départ des élèves vers les MFR à partir de la 4ème. Par exemple à Pré en Pail où 10 élèves sont partis en MFR.

Lycées généraux et technologiques et Lycées professionnels :

Lycée Lavoisier, Mayenne : un problème d'attractivité est pointé. Une Prépa Médecine correspondant à 2 heures postes ouvrira en septembre 2026, soit 1 heure en première et 1 heure en terminale.

Lycée Rousseau, Laval : 24 élèves en plus et 75 heures en moins.

L'ouverture d'une section sport études - tennis de table au Lycée Rousseau est annoncée.

Au lycée Buron, le Dasen a annoncé l'ouverture d'une mention complémentaire pâtisserie boutique en apprentissage ainsi qu'un BTS mode.

Le lycée Réaumur voit ses effectifs augmenter de 24 élèves et sa DHG de 36.5h alors que le Lycée Rousseau avec la même augmentation d'effectifs voit sa DHG réduite de 75 h.

Au Lycée Buron et au Lycée Réaumur, des problèmes concernant des élèves notifiés lors des temps d'internat ont amené le DASEN à réfléchir à une formation des AED (euphémisée en sensibilisation "sans qu'ils deviennent pour autant des éducateurs").

On voit une fois de plus les limites de l'inclusion à tout prix. Il va falloir continuer à réclamer des créations de places en ITEP et IME. Les AED n'ont pas vocation à devenir des éducateurs .

Lycée Victor Hugo : en ce qui concerne les suppressions de postes annoncées, on nous a expliqué que ces postes n'avaient plus de raison d'être maintenus si les enseignants qui les occupent font un complément de service plus important dans un autre établissement. Il est également question de départs à la retraite.

Au Lycée Pierre et Marie Curie de Château-Gontier, l'augmentation de la DHG correspond à l'ouverture d'une section Bac Pro Sécurité.

Lycée Gaston Lesnard : il est prévu 3 heures de FLP (Français Langue Professionnelle pour les élèves allophones).

Lycée Buron : une mention complémentaire Pâtisserie-Boutique et un BTS apprentissage mode sont prévus.

La FNEC-FP FO53 a demandé l'ajout d'une heure supplémentaire de FLP étant donné le nombre d'allophones très important, ce qui permettrait de dédoubler le groupe.

ULIS

Les 18 heures de coordination ULIS attribuées cette année au Lycée Gaston Lesnard, seront transformées en 9 h de coordination ULIS à Evron et 9 h au Lycée Gaston Lesnard.

La coordination ULIS au Lycée Curie passera de 9 heures à 12 heures.

Poste infirmière à Grez-en Bouère : les alternatives possibles sont à l'étude. Une volonté académique d'accompagner l'infirmière si son poste est supprimé est exprimée.

Priver un collège et les écoles du secteur d'une infirmière dans une zone rurale et un désert médical est inacceptable. FO continue la lutte et ne se satisfait pas d'un simple accompagnement des personnels impactés.

SANTE MENTALE :

Une Maison des Adolescents (MDA) va ouvrir à Villaines la Juhel.

Il est prévu de mettre en place un suivi familial pour la fratrie des collégiens concernés par une prise en charge. Rappelons qu'une prise en charge par la MDA ne concerne d'ordinaire que des collégiens.

Le CSA-SD 53 s'est conclu par une absence de vote de la DHG présentée par l'administration, étant donné qu'il s'agissait d'un CSA-SD de repli. Cette DHG ne reste à ce jour qu'une simple hypothèse de travail.



